

infos générales



À VOS AGENDAS

Les prochaines séances du Conseil général auront lieu à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges, les:

lundi 19 février;

lundi 29 avril;

mardi 21 mai (séance de constitution des nouvelles autorités);

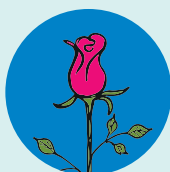
lundi 24 juin (comptes 2023).

L'assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges aura lieu le **mardi 20 février à 20h** à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges. Suite à la partie « officielle » se tiendra une conférence sur le thème Le lac, animée par M. Olivier Besson. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.

L'assemblée villageoise de Fresens aura lieu le **mercredi 21 février à 19h30** à l'ancienne école de Fresens.

L'assemblée villageoise de Vaumarcus-Vernéaz se tiendra le **mercredi 20 mars à 20h** (lieu encore à définir).

Bibliothèque de Gorgier: venez découvrir les histoires racontées par la conteuse Sylvie Mallard, le **mercredi 14 février à 14h**. Entrée libre dès 4 ans (les enfants de 4 à 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte).



LES JUBILAIRES DE LA COMMUNE

Nous adressons toutes nos félicitations à nos jubilaires qui ont célébré leur anniversaire.

90 ans, en décembre: Mme Huguette

Favre, de Saint-Aubin-Sauges; en janvier:

Mme Monique Pauchard, de Bevaix.

DES INFORMATIONS PRATIQUES EN QUELQUES CLICS !

Les horaires de l'administration communale ou des déchetteries, comment et où demander un extrait du casier judiciaire, trouvez ces renseignements et bien d'autres informations sur <https://www.lagrandebroche.ch>

Comm à la Une



COMMUNE DE
LA GRANDE BÉROCHE

FÉVRIER 01/2024



éditorial

L'avenir de La Grande Béroche, c'est vous !

A l'aube de la 3^e législature, je contemple avec satisfaction le chemin parcouru, les défis surmontés, les projets réalisés et ceux encore à atteindre pour le bien-être de la population de La Grande Béroche. Cette période est aussi une occasion de faire le point sur la législature passée et d'envisager avec optimisme les défis à relever et les opportunités à saisir.

Je suis aussi très reconnaissant envers nos collaborateur-trice-s dévoué-e-s qui par leur engagement et leur esprit d'équipe sont les piliers de la commune. Ils-elles contribuent généreusement au développement de La Grande Béroche.

Je tiens également à remercier la population pour sa confiance, son engagement et sa participation à la vie communale. L'administration s'investit pour vous offrir des prestations de qualité en tenant compte de vos besoins du mieux possible.

Alors que nous amorçons une année électorale, il est indispensable que chaque citoyen-ne prenne part au processus démocratique. C'est en unissant nos forces que nous bâtissons un avenir pour notre commune à la hauteur de nos espérances. La destinée de notre commune repose sur l'énergie collective des Grandes Bérochoises et Grands Bérochois, donc vous, citoyennes et citoyens.

Notre commune a besoin de vous, de votre engagement, de votre voix et de votre énergie.

Comme dit cet extrait du discours du 20 janvier 1963 de l'ancien président des Etats-Unis, John Fitzgerald Kennedy : « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

C'est ce à quoi j'invite les citoyennes et citoyens. Si nous voulons avoir une commune où se trouve le bien-être pour chacun-e et pour tous-tes, nous devons y participer avec notre envie et notre cœur; je vous encourage ainsi à voter et à participer aux processus démocratiques à chaque occasion qui se présente.

(Bonne et heureuse année à toutes et tous !)

Hassan Assumani, conseiller communal

Soirée des nouveaux habitants

La traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s et naturalisé-e-s s'est déroulée le 19 octobre à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges. L'événement, organisé par les commissions de naturalisation et des relations publiques, a attiré plus de 300 personnes. Un record!

Après une partie officielle, les convives ont eu le plaisir de prendre part à un apéritif dînatoire. La soirée, très conviviale, a permis à toutes et à tous de partager, d'échanger et de découvrir la richesse du terroir communal et la diversité de son tissu associatif. La partie ani-

matation a été assurée par Maxime Duchosal un jeune pianiste talentueux et une démonstration de flamenco pleine d'énergie présentée par l'école de danse de Lunares, dirigée par Sonia Molinari.

Nous remercions toutes et tous les participant-e-s qui ont permis de réaliser cet événement, mention spéciale au Service forestier, dont la décoration boisée a donné un ton chaleureux et automnal à la salle. Vivement la prochaine édition!

Maximilien Ignoto, président de la commission de naturalisation et des agrégations



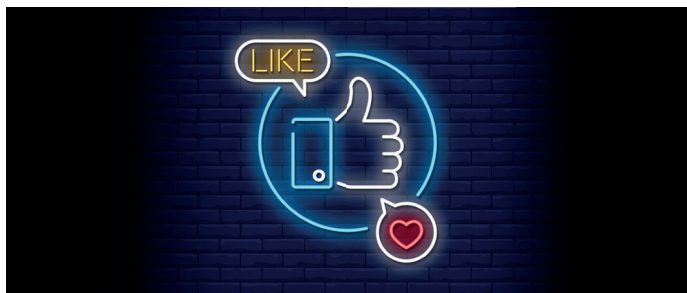
Les nouveaux-elles habitant-e-s sont venu-e-s en nombre à la soirée qui leur était dédiée.



L'école de danse Lunares fait partie des sociétés locales de la commune.



Avant l'apéritif dînatoire, Maxime Duchosal a donné un bel aperçu de son talent.



Restons connecté·e-s !

Depuis 2021, la commune s'est engagée à utiliser les réseaux sociaux comme une fenêtre ouverte sur notre vie communautaire. Ces plateformes nous permettent de partager nos actualités, nos événements et nos projets et, surtout, elles nous offrent l'opportunité de créer une communauté florissante et inclusive.

Nous sommes fier·ère·s de l'interaction grandissante que nous avons sur nos pages Facebook et Instagram. Nous vous invitons à contribuer à cette vitrine communale en partageant vos images, vos idées et vos expériences personnelles. Votre participation est indispensable pour rendre nos réseaux sociaux vivants et représentatifs de la diversité qui caractérise notre commune.

Nous vous encourageons à nous rejoindre sur nos pages officielles. Votre avis compte!

La chancellerie

Facebook : <https://www.facebook.com/lagrandeberoche>

Instagram : @lagrandeberoche_

NEMONews : application disponible sur les stores

De jolies vues de la commune tous les mois

En décembre dernier, nous avons eu le plaisir de distribuer notre emblématique calendrier communal pour l'année 2024. Cette édition met en lumière le charme et l'histoire des six villages qui constituent le cœur vibrant de La Grande Béroche. Les photos historiques sélectionnées incarnent notre héritage collectif et les moments marquants qui ont contribué à façonner la trame de notre communauté.

Nous vous invitons à explorer plus en profondeur ce travail remarquable en visitant notre site internet. Vous y découvrirez un véritable trésor d'informations et notamment un livre électronique. Celui-ci vous plongera dans l'histoire de chaque village, partageant des anecdotes et des détails exclusifs sur les images choisies pour ce calendrier.

Expérience captivante, vous pourrez découvrir un avant/après de ces images historiques qui illustrent l'évolution des lieux et les changements intervenus au fil des années.

Merci de prendre le temps de vivre cette expérience immersive sur notre site. N'hésitez pas à partager vos réflexions ou vos souvenirs associés à ces belles images sur nos réseaux sociaux.

Ensemble, continuons à célébrer l'histoire qui nous unit et à construire un avenir prometteur pour notre communauté.

La chancellerie

Accueil extrafamilial des enfants, pour qui et comment ?

La question de l'accueil extrafamilial préoccupe toutes les communes du canton, y compris la nôtre. La priorité est la mise à disposition de structures d'accueil de qualité et en quantité suffisante, afin de permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle du mieux possible.



La loi sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, et son règlement d'application (REGAE) fixent le cadre et l'organisation générale de l'accueil de l'enfance dans le canton de Neuchâtel.

La LAE a pour but d'encourager le développement d'une offre d'accueil préscolaire et parascolaire pour atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour le premier, d'au moins 20% pour le second, permettant à 6 enfants sur 10 en préscolaire et à 4 enfants sur 10 en parascolaire d'être accueillis à 50%.

Les enfants doivent être pris en charge selon un taux de personnel d'encadrement correspondant à des tranches d'âge. La capacité maximale d'accueil est calculée en fonction de l'espace intérieur et plus précisément des mètres carrés à disposition directe des enfants. De nombreux autres critères qualitatifs relatifs à la formation et les qualités propres de la direction, à l'alimentation, aux installations doivent également être respectés.

La répartition des places d'accueil doit se faire en respectant les règles cantonales en ce qui concerne les priorités d'admission.

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil pour l'ensemble des parents neuchâtelois. Le solde est réparti entre les parents et leur commune de domicile. Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive (revenu net).

Le préscolaire

Les structures préscolaires accueillent les enfants de 0 à 4 ans (jusqu'à l'entrée à l'école). Le parent peut placer son enfant dans n'importe quelle institution du canton, indépendamment de son domicile. Sur le territoire communal, trois crèches privées disposent de 106 places d'accueil préscolaire subventionnées :

- La Belle Aventure avec 37 places;
- Le Monde magique avec 38 places;
- La Bergerie avec 31 places.

Ceci donne un taux de couverture de 33,7%, un résultat qui se situe largement au-delà des recommandations de la LAE (30%).

Il faut savoir que la liste d'attente pour le préscolaire est gérée par le Canton.

L'accueil familial de jour

L'accueil extrafamilial comprend également l'Accueil de jour (AFJ), association faîtière qui gère administrativement l'ensemble des parents d'accueil de jour subventionnés du canton. Sept parents d'accueil de jour sont agréés et répartis sur le territoire communal. Ils peuvent accueillir tant des enfants d'âge préscolaire que parascolaire.

Précisons encore que les deux taux de couverture ne tiennent pas compte des places accordées à l'AFJ, ils seraient encore plus élevé.

L'accueil parascolaire

Les sites d'accueil parascolaire de la commune accueillent les enfants en âge de scolarité hors des temps scolaires de la 1^{re} à la 4^e année (cycle 1), puis de la 5^e à la 7^e (cycle 2). Les structures parascolaires offrent également un accueil en continu les mercredi et vendredi de 7 h à 18 h pour les enfants qui ont congé.

La possibilité d'offrir un accueil pour les 8^e année aux tables de midi est en cours de réflexion.

Durant les vacances scolaires, la commune propose également un accueil de six semaines (3x2 semaines à Pâques, en été et en automne).

Localisation des structures parascolaires :

- La Noisette magique à Vaumarcus;
- La Parenthèse et Le 12 de La Parenthèse à Saint-Aubin-Sauges;
- Le Trait d'union et le Tréma à Gorgier;
- Le P'tit Matou, le Pri'Matou et les tables de midi à Bevaix.

La commune étoffe son offre: fixation du taux de couverture communal à 35%

En date du 26 septembre 2023, le Conseil général a décidé de fixer un taux communal de couverture pour l'accueil parascolaire à 35% dès l'année 2024, taux qui dépasse large-

ment le cadre fixé par le Canton (20%). C'est un choix politique qui permettra de répondre à une demande croissante des familles.

Depuis la fusion en 2018, c'est un total de 84 places d'accueil qui ont été créées pour disposer à ce jour de 222 places.

Avec la fixation du taux à 35%, la commune disposera ainsi de 258 places d'accueil parascolaire pour la rentrée 2024-2025.

Travail en cours

La Commune de La Grande Béroche a récemment franchi une étape significative en signant un bail pour un espace supplémentaire, en vue de l'établissement d'un nouveau site pour la structure parascolaire de Bevaix, rue Adolphe-Ribaux 11.

En parallèle, un travail de recherche est en cours à Saint-Aubin-Sauges, il concerne aussi l'accueil des enfants de La Haute Béroche scolarisés au village.

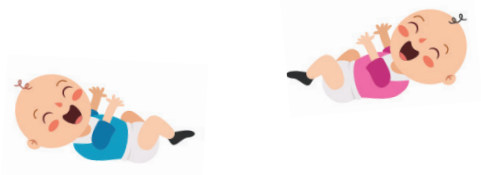
Cette initiative marque la première mise en application de la décision prise par le Conseil général, fixant le taux de couverture communal à 35%.

Dans un premier temps, elle répondra aux demandes des parents dont les enfants sont sur la liste d'attente depuis la rentrée scolaire 2023 et qui n'ont actuellement pas de moyen de garde satisfaisant.

Cette démarche témoigne de l'engagement de la commune pour le renforcement de l'accueil extrafamilial.

Le Conseil communal, en collaboration avec le service Enfance et Jeunesse et la commission Enfance et Jeunesse, va continuer à soutenir l'accueil extrafamilial en mettant en place les ressources nécessaires.

Hassan Assumani,
chef du dicastère Enfance et Jeunesse





Les Rail Check deviennent des bons de réduction

La commune poursuit son offre en matière de mobilité pour les 15 à 25 ans. Une nouvelle offre est proposée depuis le 1^{er} janvier et les bons Rail Check font désormais place à des bons de réduction.

Cette année, les jeunes de 15 à 25 ans révolus recevront un bon de CHF 300.-. Ce bon est à faire valoir auprès des guichets CFF ou des transN (Transports publics neuchâtelois) pour un abonnement de parcours annuel ou un abonnement général annuel.

L'offre communale rencontre un grand succès, plus de 500 jeunes en profitent chaque année.

Concrètement, les 15-25 ans recevront début février un courrier muni d'un code à présenter lors de l'achat d'un abonnement. Nous voulons ainsi continuer à promouvoir la mobilité douce en les incitant à utiliser les transports en commun.

Nicolas Pfund, Chancelier

Objets perdus... retrouvés?

Depuis cette année, la liste des objets trouvés peut être consultée sur notre site internet.

Nous vous informons que, depuis le mois de janvier, le fichier des objets perdus peut être consulté en ligne. Dorénavant, il vous suffira de vous rendre sur le site internet de la commune de La Grande Béroche, sous l'onglet *Objets trouvés* pour consulter la liste des objets qui nous ont été rapportés. Si l'un d'entre eux vous appartient, nous vous demandons de remplir le formulaire de contact se trouvant à votre disposition. Cette liste sera constamment mise à jour.

Les objets de valeur ne sont pas publiés. Dans ce cas, vous avez toujours la possibilité de contacter le 032 886 52 00. Nous vous remercions avec plaisir.

Service de la sécurité publique

www.lagrandeberoche.ch/demarches-administratives/objets-trouves



Les objets trouvés sont désormais sur le site internet de la commune.

Pôle de gare de Gorgier – St-Aubin : le dossier suit son cours

Lors de la votation du dimanche 26 novembre 2023, nos concitoyen-ne-s se sont exprimé-e-s en faveur du changement d'affectation de deux secteurs proches de la gare de Gorgier – St-Aubin. Cette décision fait écho à l'orientation préalablement donnée le mardi 2 mai 2023 par une forte majorité du Conseil général et l'ensemble des groupes politiques.

Pour mémoire, le Conseil communal ambitionne la création d'un quartier durable proche des transports publics, alliant activités économiques, mixité sociale et intergénérationnelle, à travers un processus participatif impliquant l'ensemble de la population.

Le dossier, momentanément mis en suspens en raison du référendum, est désormais prêt à reprendre son cours. Dans l'optique d'assurer une communication optimale avec la population, le Conseil communal a délibérément choisi de ne pas lancer l'enquête publique au cœur de l'effervescence de la fin d'année. La procédure sera initiée le vendredi 9 février et se terminera le lundi 11 mars 2024. Toutes les informations seront publiées dans la *Feuille officielle* et le journal *Littoral Région*.

François Del Rio, chef de dicastère de l'aménagement du territoire



La mise à l'enquête du quartier sera publiée dès le 9 février.

Beau succès pour l'exposition de la commune

Le patrimoine artistique de La Grande Béroche s'est dévoilé lors de son exposition du vendredi 12 au dimanche 21 janvier. Ces trésors artistiques, oubliés dans les galetas des bâtiments communaux pour la moitié d'entre eux, ont retrouvé la lumière.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes lors du vernissage de l'exposition *Renaissance en Toile* organisée par la commune, lundi 12 janvier dernier au Trin-Na-Niole à Bevaix. Le chef du dicastère de la culture, Hassan Assumani, a ouvert la soirée avec un discours éloquent mettant en lumière l'importance du patrimoine artistique de la commune. Il a souligné la nécessité de préserver et de célébrer les œuvres qui témoignent du riche passé culturel. Ses mots inspirants ont résonné dans l'esprit des visiteurs, renforçant l'engagement envers la préservation et la promotion de ces œuvres.

Habitant de la commune, Jacques Laurent a participé à l'élaboration de cette exposition en faisant de nombreuses recherches historiques sur ces tableaux. Par ses connaissances, il a guidé les visiteurs à travers les différentes époques et les styles présentés leur permettant ainsi de plonger dans le contexte historique et culturel de chaque



Ces œuvres sont des témoignages de différentes époques.



Un travail minutieux de restauration et d'encadrement a redonné vie à plusieurs tableaux.

œuvre exposée. Parmi les invité-e-s, nous avons eu l'honneur de compter deux de ces artistes, Mmes Helga Schuhr et Ada Massaro. Les conversations animées ont rempli tout au long de la semaine la galerie du Trin-Na-Niole, avec la participation de bénévoles dévoué-e-s qui ont réservé un accueil chaleureux aux visiteurs.

La commune souhaite remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette exposition. Tout d'abord, les restauratrices et encadreuses dont le travail minutieux et la passion ont redonné vie à ces œuvres, préservant ainsi l'héritage artistique communal pour les générations futures. M. Jacques Laurent, pour son engagement et ses recherches, ainsi que tous les bénévoles pour avoir donné de leur temps.

Les portes de l'exposition *Renaissance en Toile* se sont fermées le dimanche 21 janvier et la commune est heureuse du succès de cet événement. L'engagement communautaire pour la célébration du patrimoine artistique a été clairement démontré par l'enthousiasme des visiteurs.

*Elisa Coucheman,
responsable du Service sports-loisirs-culture*

L'égalité salariale analysée au niveau communal

Bien que le principe de l'égalité des salaires soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1981, la commune de La Grande Béroche s'est penchée sur le sujet.

Conformément à l'art. 13c, al. 2 de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), la Confédération met à la disposition des employeurs un outil d'analyse standard gratuit (Logib) pour effectuer une comparaison de la différence salariale.

Le service des ressources humaines de la commune de La Grande Béroche a profité de cet outil pour passer au crible les salaires de l'administration communale.

Pour réaliser cette analyse, il a été comparé le gain total standardisé à plein temps pour 99 employé-e-s dont 52 femmes (52,5%) et 47 hommes (47,5%) durant le mois de référence d'août 2023. Conformément aux indications, les apprenti-e-s et les stagiaires n'ont pas été pris-e-s en compte.

En tenant compte des spécificités dans les caractéristiques liées aux qualifications et au poste de travail, l'écart est de 3,6%.

L'écart salarial restant qui ne s'explique ni par les différences de caractéristiques liées aux qualifications personnelles ni par les caractéristiques liées au poste de travail, ne diffère pas de zéro de manière statistiquement significative.

Cela signifie que selon le modèle d'analyse standard, il n'existe aucun écart salarial inexpliqué au sens strict entre femmes et hommes qui soit démontré sur le plan statistique. En effet, le seuil de tolérance pour constater un écart significatif s'élève à 5%.

*Sophie Joubert, collaboratrice
aux ressources humaines*

Société Protectrice des Animaux de Neuchâtel et environs

Le comité de rédaction a décidé de présenter les sociétés locales de la commune.
Pour cette édition, c'est au tour de la Société Protectrice des Animaux de Neuchâtel et environs de se présenter.



Les locaux se situent sur la commune de Colombier, proche de Cottendard.



Sur demande, il est possible de venir promener des chiens.

La Société Protectrice des Animaux de Neuchâtel et environs (SPANe), a été fondée vers 1890 grâce à des notables de Neuchâtel. Il s'agit d'une association à but non lucratif et d'intérêt public qui pour objectif de venir en aide aux animaux en difficulté comme les chats, les chiens, les oiseaux, les rongeurs ou les NAC (nouveaux animaux de compagnie), etc.

Quand une personne ne parvient plus à s'occuper de son compagnon à quatre pattes pour diverses causes (maladie, départ dans un home, séparation du couple ou décès), nous récupérons l'animal et après nous être assurés de sa bonne santé, nous mettons tout en œuvre pour lui trouver un nouveau foyer, nous faisons de même pour les animaux provenant de séquestre suite à des problèmes de maltraitance.

Les animaux perdus et en détresse sont accueillis de jour comme de nuit (grâce aux box de nuit) et si la bête possède une puce enregistrée, nous retrouvons le propriétaire que nous avisons sans délai.

Le bien-être de l'animal est pour nous la priorité et le maître mot.

Nous faisons également pension pour chiens et, de manière exceptionnelle, pour chats, ceci nous permet de faire entrer un peu d'argent. La SPANe vit essentiellement grâce aux cotisations des membres, aux dons et aux legs. Notre situation financière est sujette à des hauts et des bas, toute aide est la bienvenue.

Pour faire un don ou avoir des renseignements : <https://spane.ch>



IMPRESSUM

Editeur: Commune de La Grande Béroche

Membres du comité de rédaction: Tom Egger
Nicolas Pfund
Morgane Ribaux
Cristel Martins
Vanessa D'Onofrio

Images: Adobe Stock

Réseaux sociaux:
facebook.com/lagrandeberoche
Instagram @lagrandeberoche_
www.lagrandeberoche.ch